



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NO 23-378

Avis public est donné que le Règlement numéro 23-378 régissant la démolition d'immeubles patrimoniaux est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté du Fjord du Saguenay en date du 12 avril 2023.

Lors d'une séance du conseil tenue le 6 mars 2023, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 23-378 régissant la démolition d'immeubles patrimoniaux.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

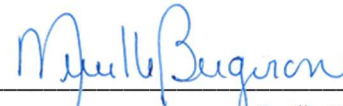
Donné à Bégin ce 17^e jour du mois d'avril 2023.


Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 17^e jour du mois d'avril 2023, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.


Mireille Bergeron
greffière-trésorière et directrice générale